

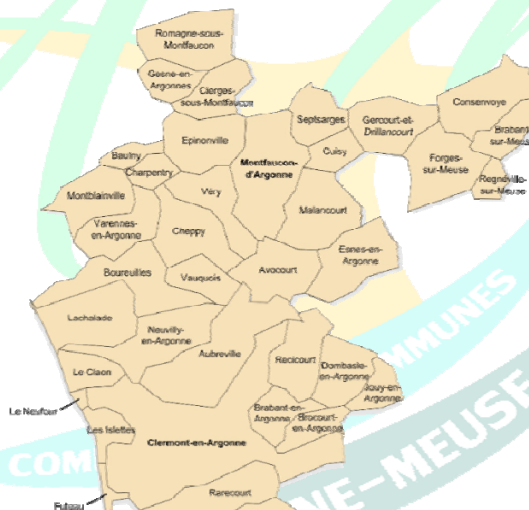
**CONCOURS PHOTOS
RÈGLEMENT**

La Communauté de Communes Argonne-Meuse organise un concours photos gratuit ouvert aux amateurs du **1^{er} juin au 31 août 2019** afin de valoriser le territoire.

Le thème du concours est « Scènes rurales ». La photo doit être prise sur le territoire de la Communauté de Communes Argonne-Meuse :

- | | | |
|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| - Aubréville | - Cuisy | - Montfaucon d'Argonne |
| - Avocourt | - Epinonville | - Le Neufour |
| - Baulny | - Esnes-en-Argonne | - Neuville-en-Argonne |
| - Boureuilles | - Forges-sur-Meuse | - Rarécourt |
| - Brabant-en-Argonne | - Froidos | - Récicourt |
| - Brabant-sur-Meuse | - Futeau | - Regnéville-sur-Meuse |
| - Charpentry | - Gercourt-Drillancourt | - Romagne-sous-Montfaucon |
| - Cheppy | - Gesnes-en-Argonne | - Septsarges |
| - Brocourt-en-Argonne | - Les Islettes | - Varennes-en-Argonne |
| - Cierges-sous-Montfaucon | - Jouy-en-Argonne | - Vauquois |
| - Le Claon | - Lachalade | - Véry |
| - Clermont-en-Argonne | - Malancourt | |
| - Consenvoye | - Montblainville | |

- Aubréville*
- Avocourt*
- Baulny*
- Boureuilles*
- Brabant-en-Argonne*
- Brabant-sur-Meuse*
- Charpentry*
- Cheppy*
- Brocourt-en-Argonne*
- Cierges-sous-Montfaucon*
- Le Claon*
- Clermont-en-Argonne*
- Consenvoye*
- Cuisy*
- Dombasle-en-Argonne*
- Epinonville*
- Esnes-en-Argonne*
- Forges-sur-Meuse*
- Froidos*
- Futeau*
- Gercourt-Drillancourt*
- Gesnes-en-Argonne*
- Les Islettes*
- Jouy-en-Argonne*
- Lachalade*
- Malancourt*
- Montblainville*
- Montfaucon d'Argonne*
- Le Neufour*
- Neuville-en-Argonne*
- Rarécourt*
- Récicourt*
- Regnéville-sur-Meuse*
- Romagne-sous-Montfaucon*
- Septsarges*
- Varennes-en-Argonne*
- Vauquois*
- Véry*



1. ORGANISATEUR

La communauté de communes Argonne-Meuse, 16 rue Thiers – 55120 Clermont-en-Argonne organise un concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement et accessible depuis le site internet de la communauté de communes Argonne-Meuse www.codecom-argonne-meuse.fr.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure dans la mesure où la personne mineure fournit l'autorisation de son responsable légal. Sont exclus de toute participation au présent concours les membres désignés du jury.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ARGONNE-MEUSE**

**Siège social
Services administratifs
Clermont-en-Argonne**

16, rue Thiers
55120 Clermont-en-Argonne
tel : 03 29 87 40 12
fax : 03 72 92 95 30

**Services administratifs
Varennes-en-Argonne**

28, rue Tabur
55270 Varennes-en-Argonne
tel : 03 29 80 71 88

mèl : cc.argonne-meuse@orange.fr

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Pour participer au concours, le participant devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par personne (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article. Il n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie postale, quelle qu'en soit la raison.

3. DÉPOT DES INSCRIPTIONS

Le concours photos se déroulera du 1^{er} juin au 31 août 2019.

En s'inscrivant les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur et des droits à l'image des photographies qu'ils soumettent. Ils restent propriétaires de leurs photos, mais ils autorisent la représentation gratuite de leurs travaux dans le cadre de ce concours. La communauté de communes Argonne-Meuse mentionnera sous la photo en légende ou dans les mentions légales, l'auteur de la photographie.

Les photographies peuvent-être en couleur ou en noir et blanc. Les participants devront faire parvenir trois photos maximum en format numérisé, 300 dpi, format jpeg à l'adresse suivante : tourisme.argonne@gmail.com avec les mentions nécessaires :

- Nom et prénom et coordonnées du photographe ;
- Titre de la photo ;
- Localisation géographique ;
- Date ;
- les mentions « reproduction libre », « autorisation de reproduction et de représentation »

Seules les photos prises sur le territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse seront retenues.

Le dépôt des photographies est fixé au 31 août 2019 à minuit, la date de réception du mail faisant foi.

4. JURY

Le jury, présidé par le Président de la commission « Développement local », sera composé des membres de cette commission.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

5. PRIX

2 prix seront attribués par catégorie :

- Photographes en herbe (6 à 11 ans)
- Loisirs (de 12 à 17 ans)
- Adultes
- Groupes collectifs (association, ALSH, périscolaire, scolaire, ...)

Les lauréats seront avisés individuellement par courrier et seront invités à la remise des prix qui aura lieu en janvier 2020, lors des vœux de la communauté de communes Argonne-Meuse.

6. AUTORISATIONS

Le candidat atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les



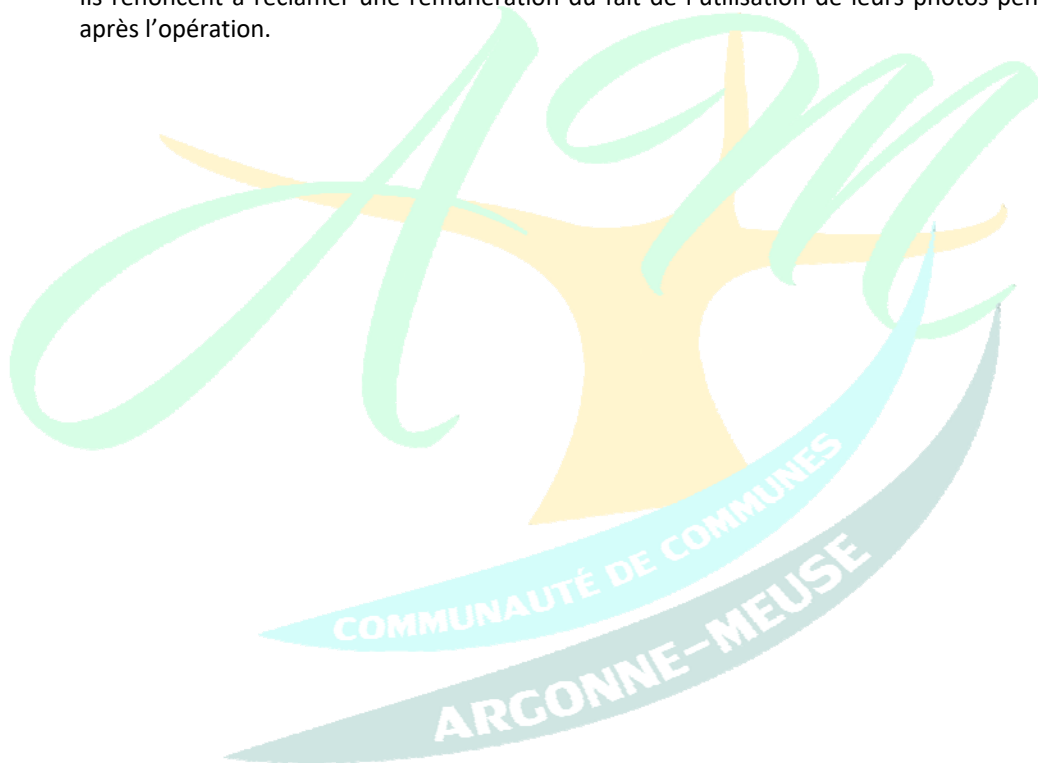
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARGONNE-MEUSE

œuvres demeurent la propriété pleine du candidat. Le candidat atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteurs et ayant droits d'œuvres reproduites sur celles du candidat, lui ont donné l'autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leurs œuvres. Tous les participants donnent le droit et autorisent les organisateurs du concours ainsi qu'à leur partenaires d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du concours ou d'un tout autre projet de la communauté de communes Argonne-Meuse.

Les candidats autorisent la Communauté de Communes Argonne-Meuse à utiliser librement et pour une durée de 10 ans avec tacite reconduction les photographies qui lui auront été adressées pour reproduction, édition et représentation sur différentes formes de supports : écrits, électronique ou audiovisuel. Ils joindront ces autorisations à leurs photos.

Ils acceptent par ailleurs que leur photos soient modifiées ou recadrées et /ou accompagnées de commentaires.

Ils renoncent à réclamer une rémunération du fait de l'utilisation de leurs photos pendant et après l'opération.



Aubrèville
Avocourt
Baulny
Boureuilles
Brabant-en-Argonne
Brabant-sur-Meuse
Charpentry
Cheppy
Brocourt-en-Argonne
Cierges-sous-Montfaucon
Le Claon
Clermont-en-Argonne
Consenvoye
Cuisy
Dombasle-en-Argonne
Epinonville
Esnès-en-Argonne
Forges-sur-Meuse
Froidos
Futeau
Gercourt-Drillancourt
Gesnes-en-Argonne
Les Islettes
Jouy-en-Argonne
Lachalade
Malancourt
Montblainville
Montfaucon d'Argonne
Le Neufour
Neuvilly-en-Argonne
Rarécourt
Récicourt
Regnéville-sur-Meuse
Romagne-sous-Montfaucon
Septsarges
Varennès-en-Argonne
Vauquois
Véry

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARGONNE-MEUSE

Siège social
Services administratifs
Clermont-en-Argonne

16, rue Thiers
55120 Clermont-en-Argonne
tel : 03 29 87 40 12
fax : 03 72 92 95 30

Services administratifs
Varennès-en-Argonne

28, rue Tabur
55270 Varennès-en-Argonne
tel : 03 29 80 71 88

mèl : cc.argonne-meuse@orange.fr